

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

Séance du 5 avril 2022

*L'An deux mille vingt-deux, le cinq avril à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

*Sous la présidence de Liliane DIAZ, Maire Adjoint.*

*Le Maire ayant quitté la séance conformément à l'article  
L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Votants : 26

**N°2022/DELIB/018**

**Objet :**  
*Compte administratif  
2021  
Budget Principal*

**Rapporteur :**  
*Liliane DIAZ*

**Présents :** Hervé AURIACH, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, Christine WINKELMANN, Antonio MUGA, Renée SOVERA, Jean-Luc DA COSTA, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Francine DENEUX, Laurence TURCHINI, Martine KOENINGER, Patricia ROCHE, Gérard THON, Jean-Paul LENER, Elvire TEOCCHI, Isabelle LATARD, Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI, Françoise VIRLOUVET, Chantal BERGEL et Claude CHEVALIER, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Christophe LACROIX donnant procuration à Sylvette GILL, Patrick FARRE donnant procuration à Hervé AURIACH.

**Absents excusés :** Néant.

**Considérant la désignation de Madame Françoise VIRLOUVET,  
comme secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Le Compte Administratif de l'exercice 2021 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	5 604 392,04	5 375 955,51	+228 436,53		+228 436,53
	Section d'investissement	1 653 742,01	1 748 374,78	-94 632,77	164 652,03	+70 019,26

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2021, un résultat de clôture excédentaire de 228 436,53 €,

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2021, un résultat de clôture excédentaire de 70 019,26 €,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2021, établi par le Trésorier Principal, comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2021,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2021, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2021, est conforme au Compte de Gestion 2021,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 4 avril 2022,

**DECIDE à l'unanimité des votants – 4 ABSTENTIONS** (Jean-Baptiste SAVIN, Richard BRANCORSINI, Jean-François NORMANI et Françoise VIRLOUVET) :

- D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2021, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :
  - **Section de Fonctionnement :** excédent de : 228 436,53 €
  - **Section d'Investissement :** excédent de : 70 019,26 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Liliane DIAZ,  
Adjointe au Maire



Publié le : - 8 AVR. 2022

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : - 8 AVR. 2022

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

